

STAGE DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER



QUELS OBJECTIFS ?



- Permettre de découvrir plusieurs métiers dans le **secteur agricole**,
- **Identifier** ou **vérifier** son projet professionnel,
- Se faire connaître d'un employeur et **signer un contrat d'apprentissage**.

QUEL PUBLIC ?



Pour les **collégiens** ou **lycéens**, ou pour des adultes en **réorientation professionnelle**.

LA DURÉE ?



1 à 5 jours (sauf dimanches et jours fériés) :

- durant les vacances scolaires,
- en période scolaire avec accord du chef d'établissement (scolaires),
- durant l'année (reconversion).

QUELLES ENTREPRISES ?



Uniquement les **entreprises alsaciennes agricoles** (paysage, activité hippique, maraîchage, viticulture, horticulture, élevage...)

Attention, les activités liées à la production silvicole et l'élagage sont exclues !

COMMENT FAIRE :



1. Télécharger la convention sur notre site internet : <https://urlz.fr/ihjd>
2. Compléter la convention et la faire signer par toutes les parties (chacune des parties gardent un exemplaire),
3. Faire parvenir par mail le scan de la convention signée, 5 jours avant le début du stage,
4. Attendre le mail de validation de la Chambre d'agriculture avant de faire commencer le stage.

